



Réponse du Conseil communal à l'interpellation 10-602 du groupe libéral- radical concernant la (non)-utilisation des cuisines de l'institut La Salle

(Du 13 octobre 2010)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 26 janvier 2010, le groupe libéral-radical a déposé l'interpellation suivante (10-602) :

« En 2004, le Carambole, structure d'accueil des écoliers des collèges de la Maladière et de la Promenade, a déménagé dans les locaux précédemment occupés par l'institut La Salle.

Avec ces locaux ont été mises à disposition des cuisines dont on aurait pu croire qu'elles seraient utilisées pour préparer les repas pour les élèves accueillis dans cette structure, voire même pour les autres structures d'accueil exploitées par la Ville. Du moins c'est ce que nous avons cru comprendre.

Apparemment, il n'en est rien, et la cuisine, bien que louée, reste inexploitée. Les repas dispensés par les structures d'accueil sont fournis par un, ou plusieurs, prestataires externes.

Dès lors, nous demandons que le Conseil communal nous apporte réponse aux questions suivantes :

- *Quelle était l'intention du Conseil communal en acquérant ces cuisines, quel usage en fait-il actuellement, et que compte-t-il en faire à l'avenir ?*
- *A combien peut-on estimer le manque à gagner lié à la non-exploitation de ces infrastructures ?*
- *Si ces cuisines devaient rester inexploitées, est-il prévu de les mettre à disposition de tiers ?*
- *D'où proviennent par ailleurs les repas des structures d'accueil, et à quelles conditions ? ».*

En application de l'article 38 al. 1 du Règlement général et dans la mesure où le texte déposé tient lieu de développement écrit, nous vous apportons la réponse ci-après. Cette dernière suit le même canevas que l'interpellation.

1. Réponses aux questions

1.1. Question n° 1

Quelle était l'intention du Conseil communal en acquérant ces cuisines, quel usage en fait-il actuellement, et que compte-t-il en faire à l'avenir ?

Lors de l'implantation du Centre de vie pour écoliers « Le Carambole » dans les locaux sis rue de la Maladière 3, nous avons conclu un bail de longue durée avec le propriétaire (Association Suisse des Fédérations des Ecoles chrétiennes - ASFEC) qui porte exclusivement sur les deux étages destinés à l'accueil journalier des enfants. Lors de la négociation des conditions du bail avec le représentant du propriétaire, la fiduciaire François Thorens SA à Saint-Blaise, nous avons convenu de la possibilité ultérieure de louer la cuisine et ses équipements, pour y développer une unité de production de repas.

Cette infrastructure ne fait donc pas partie de la chose louée et nous n'y avons consacré, par voie de conséquence, aucune dépense depuis 2004. Nous envisageons toujours de réaliser ce projet à cet endroit, afin de desservir les structures d'accueil pré- et parascolaires communales qui ne disposent pas de leur propre cuisine. Actuellement, 60 % des denrées alimentaires servies aux enfants sont apprêtées sur place et par notre propre personnel. Le solde provient d'un fournisseur privé spécialisé. La comparaison qualitative entre les deux modes de réalisation montre clairement les plus-values obtenues lorsque les repas sont réalisés par notre personnel : qualité et diversité des matières

premières, traçabilité, meilleure prise en compte des besoins différenciés selon l'âge, adéquation des quantités.

Sur le plan économique, le recours à un prestataire privé se révèle légèrement plus onéreux (12 % en moyenne) que nos cuisines institutionnelles, pour autant toutefois que ces dernières atteignent la masse critique de 50 repas/jour, auxquels s'ajoutent les petits-déjeuners et les goûters. Ce critère est généralement atteint dans les institutions communales autonomes sur le plan nutritionnel.

Après le moratoire décrété par le Conseil d'Etat sur le développement de l'offre pour les années 2005 à 2007, puis une longue période de « maturation politique » nécessaire à harmoniser les points de vues des acteurs publics et privés concernés, le domaine de l'accueil des enfants pourrait connaître un nouvel élan avec l'adoption toute récente par le Grand Conseil d'une nouvelle loi. Par nos services, nous avons pris une part très active à l'élaboration de cette réforme capitale pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Nous avons dû pour cela nous résoudre à « mettre en veilleuse » certaines réalisations moins prioritaires, notamment la création de cette cuisine collective.

Votre Autorité sera très prochainement saisie d'un rapport décrivant les axes de développement de l'offre préscolaire et parascolaire dans notre ville, pour la période 2011-2014. La réalisation d'un centre de production de repas fera partie intégrante dudit développement. Il devra assurer les besoins de certaines institutions aujourd'hui livrées par un mandataire et ceux générés par l'augmentation de l'offre d'accueil extra-familial de jour ces prochaines années.

1.2. Question n° 2

A combien peut-on estimer le manque à gagner lié à la non-exploitation des ces infrastructures ?

Jusqu'à mi-2009, nous avons bénéficié de repas facturés à un prix équivalent à celui que nous connaissions dans nos propres cuisines. En effet, de 1990 à fin 2007, la cuisine de l'ancien Home des Rochettes a assuré ce mandat complémentaire sans marge de profit en raison de la mission d'intérêt général poursuivie par cet établissement. De début 2008 à mi-2009, nous avons pu imposer à notre premier véritable fournisseur privé les mêmes conditions que celles qui prévalaient préalablement (soit Fr. 7,50.- par repas + TVA). Au vu des problèmes qualitatifs rencontrés, sans doute consécutifs pour une part au cadre

financier alloué trop restreint pour une entreprise à but lucratif, son mandat a pris fin à l'été 2009. Nous nous sommes alors tournés vers une entreprise de restauration de Neuchâtel, qui fournit de nombreuses crèches dans le canton. Le coût unitaire du repas correspond, depuis cette date, à Fr. 8,50.- + TVA, soit Fr. 1.- en moyenne de plus que le coût des repas réalisés dans nos établissements.

1.3. Question n° 3

Si ces cuisines devaient rester inexploitées, est-il prévu de les mettre à disposition de tiers ?

Renseignements pris auprès du bailleur, nous disposons toujours de la priorité pour louer cet espace et ses équipements, selon plusieurs variantes, toutes financièrement intéressantes. Il est vraisemblable que nous louerons l'espace en l'état, en assurant directement le financement du renouvellement du matériel hôtelier et son entretien. Compte tenu du fort indice d'utilisation annuelle prévu pour cette cuisine, nous ne souhaitons pas, a priori, qu'il soit mis à la disposition de tiers. Nous pourrions cependant imaginer une collaboration avec une ou plusieurs crèches privées subventionnées.

1.4. Question n° 4

D'où proviennent par ailleurs les repas des structures d'accueil, et à quelles conditions ? ».

Comme indiqué précédemment, 60 % des repas servis aux enfants sont réalisés par nos collaborateurs au sein même de nos institutions. Tous disposent d'une formation de cuisinier et certains, après s'être spécifiquement formés, exercent également une mission éducative auprès des enfants.

Le solde est fourni, depuis le mois d'août 2009 par une entreprise de restauration de la place. Elle facture ses prestations au tarif unique évoqué ci-dessus, donc sans tenir compte des quantités différenciées selon l'âge (0 – 12 ans), ni des repas destinés aux adultes, pas plus que de ceux confectionnés spécialement pour une question sanitaire ou confessionnelle.

2. Conclusion

Nous confirmons notre intention de développer une cuisine centralisée d'envergure, en lien avec le développement important de l'offre aux familles qui interviendra, de manière échelonnée, dès le premier

semestre 2011. Toutefois, compte tenu des impératifs découlant de la première phase de mise en place du concordat HarmoS (+ 170 enfants dès août 2011), nous privilégierons, cas échéant, la création de places d'accueil parascolaire, avant de nous atteler à la concrétisation de ce projet.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre acte de la présente réponse à l'interpellation no 10-602.

Neuchâtel, le 13 octobre 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol

